

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**

CD20160412\_71  
id. 2401

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET, M. J-L. DEPRINCE, Mme M-J. MAURIEGE*

**SYNDICAT MIXTE "TARN ET GARONNE NUMÉRIQUE"**

Le 1er Février 2016, le Syndicat Mixte « Tarn-et-Garonne Numérique » a été créé.

Ce nouvel outil départemental associe le Conseil Départemental et 14 intercommunalités de Tarn-et-Garonne pour mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (S.D.A.N.) et pallier les attentes très fortes des territoires et des populations en matière de services numériques, notamment dans les zones rurales.

Monsieur le Président propose :

- de prendre connaissance des premiers choix opérés par le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique en matière de gouvernance et d'organisation administrative, ainsi que du programme de travail sur les premiers mois,
- d'acter le niveau de participation financière du Conseil Départemental pour faire face et aux efforts d'investissements dans le cadre du S.D.A.N. et au fonctionnement du Syndicat.

## I. INSTALLATION DE « TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE »

A l'occasion du 1er Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, le 29 Février 2016, les élections des membres du bureau ont été organisées et ont été élus :

- M. Jean-Philippe BESIERS (Délégué du CD82) Président,
- M. Thierry DELBREIL (Délégué de la CC Sud Quercy de Lafrançaise) 1er Vice-Président,
- M. Jean-Claude BERTELLI (Délégué du CD82) 2ème Vice-Président,
- M. Patrick MARTY (Délégué de la CC du Terroir de Grisolles et de Villebrumier) 3ème Vice-Président,
- Mme Francine DEBIAIS (Déléguée du CD82) 4ème Vice-Présidente.

Ces membres forment le Bureau et assurent la gouvernance du syndicat. Un élargissement à d'autres délégués du Comité est à l'étude dans un souci de représentation équilibré du territoire.

Parallèlement, une équipe technique va être mise en place dans les prochaines semaines, pour assurer le lancement et le suivi des phases opérationnelles. Dans cette optique, le Comité syndical a validé la création des trois postes suivants :

- **un poste de directeur** : il aura en charge l'ensemble des aspects stratégiques et opérationnels du projet, en lien avec les élus.

- **un poste de responsable technique, profil ingénieur** : il pilotera notamment l'ensemble des opérations de mise en œuvre du programme technique mais aussi la prise en main par le syndicat de l'ensemble des infrastructures existantes (réseaux hertziens et boucles locales optiques), en lien avec les EPCI et les opérateurs exploitants.

- **un poste de responsable administratif et financier** : il assurera le pilotage et la prospective budgétaire, ainsi que la gestion des dossiers de financements avec notamment le montage de dossiers pour le FEDER et le FEADER.

Ces postes devront être pourvus au début de l'été, cependant, d'ici la fin de l'année 2016, un quatrième poste (adjoint administratif), pourrait être créé au sein du syndicat pour accompagner sa montée en puissance et renforcer plus particulièrement le pôle administratif et financier.

Concernant le programme opérationnel du S.D.A.N., ~~comme cela avait été décidé~~ lors de la DM2 de 2015, la proposition de scénario technique a été révisée pour en élargir la portée et permettre aux territoires de bénéficier des dernières avancées techniques et réglementaires, en lien avec les partenaires du projet.

Ainsi, à coût équivalent, le projet prévoit jusqu'à 50 000 prises optiques créées entre 2018 et à échéance 2022 (contre 35 000 prises dans le projet initial).

Concernant la montée en débit du réseau cuivre, une cinquantaine d'opérations sont proposées (contre 19 dans le projet initial) et aboutiront dès 2017 pour desservir près de 10 000 foyers dans les secteurs les plus pénalisés.

Par ailleurs « Tarn-et-Garonne Numérique » assurera l'instruction des dossiers d'inclusion numérique dans le cadre des politiques départementales en faveur de l'équipement satellitaire et du renforcement et extension des réseaux hertziens.

Cette proposition est actuellement soumise à l'approbation de chaque EPCI qui doit ajuster et valider leur projet local en fonction des coûts et des priorités en vue de permettre le lancement des premières consultations (qui concernent la montée en débit ADSL) d'ici l'été 2016.

## II. FINANCEMENT DE « TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE »

### A) INVESTISSEMENT

La création du syndicat et la mise en œuvre du programme d'investissement du SDAN constituent des actions pour lesquelles l'Assemblée Départementale a fortement œuvré depuis plusieurs années.

A l'heure de mettre en œuvre cet important programme il convient d'acter ensemble le niveau des efforts financiers à consentir pour chacun des partenaires.

Concernant l'effort d'investissement le plan de financement initial prévoit la situation suivante :

Financeurs	Montant (millions €)	État
État	23,8	Accord de principe
Région	6,3 (+1,26 de bonus sur la part EPCI)	Accordé
Europe	5,3	Escompté – dépôt des dossiers en 2016
Département	18	Hypothèse 2/3
EPCI	9	Hypothèse 1/3
<b>TOTAL</b>	<b>62,4 (ou 63,66 avec + 1,26 de bonus)</b>	

Les optimisations réalisées dans le cadre du schéma d'ingénierie permettent de s'affranchir en très grande partie du besoin de collecte optique et de cibler après les ajustements des EPCI une stabilisation du **coût global du projet aux alentours de 55 millions d'euros**.

Après les cofinancements de l'État, de la Région et de l'Europe, l'hypothèse d'une **répartition du reste à financer de 2/3 pour le Conseil Départemental et de 1/3 pour les EPCI** a d'ores et déjà été évoquée au sein de l'Assemblée. Monsieur le Président propose d'acter cette clé de répartition, qui permettrait de déclencher une bonification de 20% de l'aide régionale au bénéfice des EPCI qui verraient leur part diminuer d'autant (soit 1,26 millions d'euros).

Monsieur le Président précise par ailleurs que le financement des collectivités locales sera assurée par un emprunt porté par le syndicat et remboursé en annuités par le Conseil Départemental et les EPCI, chacun pour la part qui le concerne. Ainsi les EPCI pourront bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'emprunt, ce qui rendra la réalisation de ce projet accessible à tous les territoires.

## **B) FONCTIONNEMENT**

Concernant la participation au fonctionnement de la structure, au sein de Tarn-et-Garonne Numérique, le Conseil Départemental assure l'équité de traitement entre les territoires et la péréquation financière. Il est le pilote stratégique et opérationnel de ce projet en lien avec tous les partenaires et détient la majorité des voix au comité syndical.

Dans ce cadre, et afin de garantir une stabilité dans un contexte d'évolution de la carte intercommunale, Monsieur le Président propose que le Conseil Départemental porte son intervention à hauteur de 2/3 du budget de fonctionnement du syndicat, soit environ 225 000 € en année pleine, et de laisser le 1/3 restant (environ 112 000 € en année pleine) à la charge des 14 EPCI membres de droit (la représentation des EPCI sera adaptée en fonction des nouveaux périmètres applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte de l'installation du Syndicat mixte « Tarn-et-Garonne Numérique » détaillée ci-dessus ;

- Valide la clé de répartition financière concernant le projet d'investissement à hauteur de deux tiers pour le Conseil Départemental et d'un tiers pour les EPCI, membres de Tarn-et-Garonne Numérique, cette clé portant sur le reliquat restant à financer après intervention des autres cofinanceurs du projet ;
- Valide la clé de répartition financière concernant la prise en charge du budget de fonctionnement du syndicat soit deux tiers pour le Conseil Départemental (environ 225 000 € en année pleine ) et un tiers pour les EPCI membres (environ 112 000 € en année pleine) ;
- Ratifie à cet effet, la somme de 173 000 € de crédit de paiement sur l'article 65618 sous fonction 91 correspondant à la participation du Conseil Départemental au fonctionnement de Tarn-et-Garonne Numérique, au titre de l'année 2016.

Pour : 26

Contre : /

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 1 (M. Bésiers)

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC